

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



Réservé
au
Moniteur
belge



25049984

Déposé / Reçu le

09 AVR. 2025

**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles**

N° d'entreprise : **0758 801 306**

Nom

(en entier) : **PEC Belgium Olen**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Belliard 40, Boîte 6, B-1040 Etterbeek**

**Objet de l'acte : Démission d'un administrateur - Nomination d'un administrateur, et
décision concernant la rémunération - Pouvoirs spéciaux pour les
formalités de publication et administratives.**

Extrait des décisions écrites de l'actionnaire unique du 19 mars 2025.

L'actionnaire unique :

- DÉCIDE de prendre acte de la démission de PiVaPo BV (0846.196.821) représentée par Pieter Van Poppel, dont le siège social est situé à Jozef Lambrechtslei 15, 2540 Hove, Belgique, en tant qu'administrateur de la Société, cette démission prenant effet à partir du 31/03/2025.

- DÉCIDE de nommer Victoria Liénart van Lidth de Jeude, résidant rue Belliard, 40, Bte 6, 1040 Etterbeek, en tant qu'administrateur de la Société, cette nomination prenant effet à partir du 31/03/2025, pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2029.

- DÉCIDE que l'administrateur ne recevra pas de rémunération pour l'exécution de ce mandat.

- DÉCIDE d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae et Els Bruls, élisant domicile Avenue de Tervueren 2, 1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue de (i) accomplir les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) accomplir toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer l'enregistrement ou la modification de l'information de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, et (iii) accomplir toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée (y compris les employés, les clients, les fournisseurs, les créanciers, les débiteurs, et toute autre partie intéressée).

Signé,

Johan Lagae
Avocat - Mandataire spécial.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/04/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)